



C.A.P.D. du 26/11/2013

PROMOTIONS DES PROFESSEURS DES ECOLES

Pour le corps des P.E. la période de référence est du 1^{er} septembre 2013 au 31 août 2014.

P.E. CLASSE NORMALE

5ème échelon:

	GC	СН	AN
Promouvables	69	0	73
Promus	21	0	53
Barème du dernier promu	28.000	1	23.000

6ème échelon :

	GC	СН	AN
Promouvables	79	48	38
Promus	23	34	14
Barème du dernier promu	31.917	30.000	23.917

7^{ème} éche<u>lon</u> :

	GC	СН	AN
Promouvables	91	68	52
Promus	27	48	15
Barème du dernier promu	36.000	34.500	30.000

8^{ème} échelon :

	GC	СН	AN
Promouvables	79	52	50
Promus	24	37	14
Barème du dernier promu	42.500	40.917	35.083

9^{ème} éche<u>lon</u> :

	GC	СН	AN
Promouvables	76	39	36
Promus	23	28	16
Barème du dernier promu	55.833	48.000	44.833

10^{ème} échelon :

	GC	СН	AN
Promouvables	90	49	10
Promus	27	35	10
Barème du dernier promu	62.833	55.000	53.833

11ème échelon :

	GC	СН	AN	
Promouvables	39	27	8	
Promus	12	19	8	
Barème du dernier promu	73.500	68.583	64.750	



P.E. HORS CLASSE au 6 et 7^{ème} échelon (passages à l'ancienneté)

Echelon 6 : **15 promus** Echelon 7 : **4 promus**

C'est la situation au 31/12/2013 qui est prise en compte pour le passage à la Hors Classe.

PROMOTIONS DES INSTITUTEURS

Pour le corps des instituteurs la période de référence est du 1 janvier 2014 au 31 décembre 2014

Il reste 35 instituteurs dans le département de l'Yonne.

Deux instituteurs en disponibilité depuis de nombreuses années ont été radiés des cadres suite à leur refus de réintégrer un poste.

5^{ème} échelon :

Promotion à l'ancienneté. 1 collègue promu

10ème échelon :

	СН	MI-CH	AN
Promouvables	1	1	1
Promus	1	0	1
Barème du dernier promu	48.333	/	51.417

11ème échelon :

	СН	MI-CH	AN
Promouvables	5	0	0
Promus	2 (Durville)	0	0
Barème du dernier promu	56.333	/	/

PROMOTIONS DES DIRECTEURS D'ETABLISSEMENTS SPECIALISES

CLASSE NORMALE Echelon 7: 1 Promotion au Grand Choix

CLASSE NORMALE Echelon 9: 1 Promotion au CHoix

CLASSE NORMALE Echelon 10: 1 Promotion au Grand Choix

CLASSE NORMALE Echelon 11: 2 Promotions au Grand Choix

HORS CLASSE Echelon 6 : 1 Promotion à l'ancienneté